



## FILIERE CULTURELLE

### CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - SESSION 2023

Spécialité(s) : BIBLIOTHEQUE, MUSEE, ARCHIVES

*Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe 2023 a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.*

#### I – Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe

##### A - Calendrier

Période d'inscription	Du 11 octobre 2022 au 24 novembre 2022
Période de préinscription	Du 11 octobre 2022 au 16 novembre 2022
Date limite de validation de l'inscription	24 novembre 2022
Epreuve(s) écrite(s) d'admission	25 mai 2023
Réunion de jury d'admissibilité	6 juillet 2023
Epreuve(s) orale(s) d'admission	26, 27 et 28 septembre 2023
Réunion de jury d'admission	28 septembre 2023

##### B – Inscriptions

Sur les 569 candidats qui se sont préinscrits à ce concours entre le 11 octobre et le 16 novembre 2023, 503 candidats ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 24 novembre 2023.

Parmi ces 503 candidats, 18 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 28 ont annulé leur inscription.

Concernant le concours externe, 13 candidats ont précisé avoir saisi la commission d'équivalence de diplôme et 19 ont été orientés vers celle-ci par le service organisateur à l'instruction de leur dossier. 5 candidats ont obtenu une décision positive de la commission d'équivalence et 2 candidats nous ont informés avoir obtenu une décision négative.

Enfin, 5 candidats au concours externe ont bénéficié d'une dispense de diplôme en tant que « père ou mère de 3 enfants ».

457 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	144	91	17	252
MUSEE	102	18	/	120
ARCHIVES	74	11	/	85
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>120</b>	<b>17</b>	<b>457</b>

### C – Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 32, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 20 postes,
- concours interne : 9 postes,
- troisième concours : 3 postes.

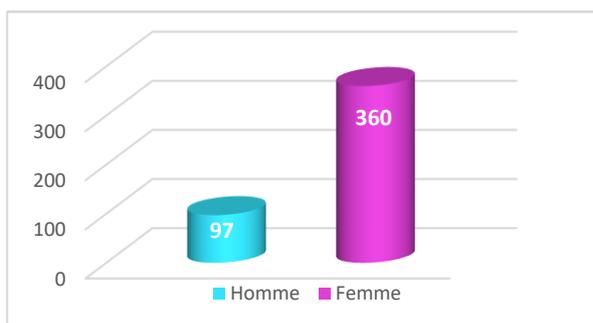
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	10	5	3	18
MUSEE	3	1		4
ARCHIVES	7	3		10
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>32</b>

## II - Candidats

### A - Origine géographique

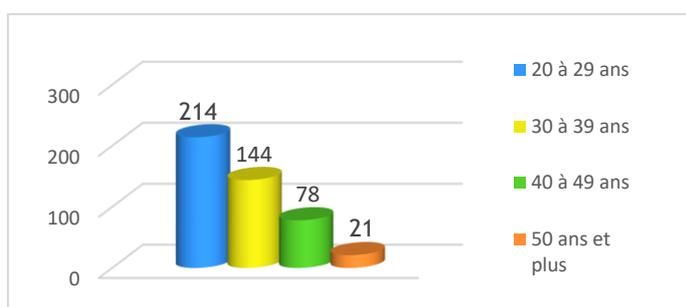
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Total
Bretagne	173	351 soit <b>77 %</b> des candidats
Pays de la Loire	120	
Normandie	58	
Hors Grand Ouest	106	106 soit <b>23 %</b> des candidats

## B - Répartition Hommes-Femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (80 %)

## C - Tranches d'âge

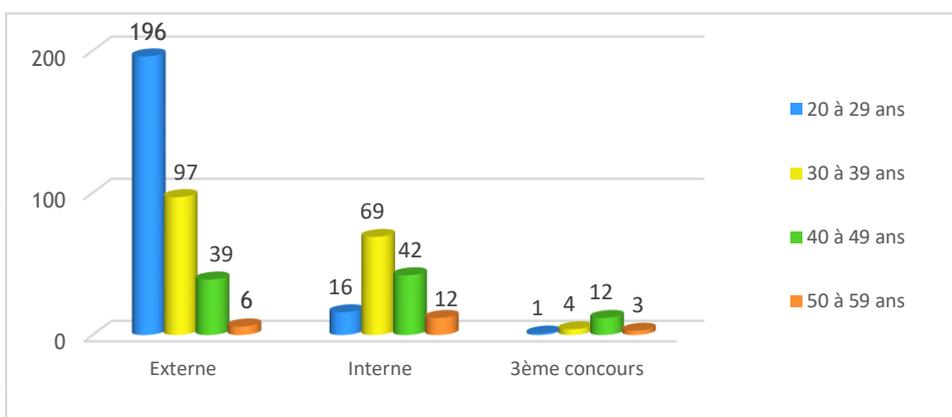


47 % des candidats ont entre 20 et 29 ans

31 % des candidats ont entre 30 et 39 ans

17 % des candidats ont entre 40 et 49 ans

5 % des candidats ont plus de 50 ans



## III – Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

### A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 25 mai 2023 au Parc des Expositions de Rennes et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 9 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap.

Sur les 457 candidats admis à concourir, **282 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d'absentéisme de 38 %. Pour information, **497** candidats avaient été convoqués à la session 2021 de ce concours, 222 étaient présents (55.33 % d'absentéisme).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	320	205	36 %
Concours interne	120	66	45 %
Troisième concours	17	11	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>282</b>	<b>38 %</b>

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
BIBLIOTHEQUE	252	144	43 %
MUSEE	120	73	39 %
ARCHIVES	85	65	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>282</b>	<b>38 %</b>

## B - Nature de(s) épreuve(s) et analyse des résultats

La note de cadrage de(s) épreuve écrite(s) ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 12 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à ces épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Les candidats au concours externe ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d'une note.

Les candidats au concours interne et au troisième concours ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d'une note.

### 1 – Epreuve de questionnaire (concours interne et 3<sup>ème</sup> concours uniquement)

Le libellé de l'épreuve écrite est le suivant : Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie. *Durée : 3 heures ; coefficient : 2*

#### Concours interne : résultats de cette épreuve par spécialité

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	48	7.99	13.25	3,00	0	5
MUSEE	9	10.97	15.00	8.00	0	0
ARCHIVES	9	9.72	15.00	5.50	0	0

### 3<sup>ème</sup> concours : résultats de cette épreuve par spécialité

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	11	10.64	16.00	6.00	0	0

51 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 66 % des candidats présents. 5 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6,5 % des copies.

#### Observations générales des correcteurs :

##### Spécialité Bibliothèque

Pas de retour par écrit des correcteurs.

##### Spécialité Musée

Pas de retour par écrit des correcteurs.

##### Spécialité Archives

**Sujet** : La question 1 n'a pas été comprise par les candidats (question sur « la salle de lecture » qui a été traitée comme une question sur « la politique culturelle des archives »). Le mot « défis » n'a quasiment jamais été analysé.

Beaucoup de réponses « hors sujet » ou « très vagues » pour la question 2, la plupart des candidats n'ayant pas ou de peu de connaissances.

La question 3 sur la mutualisation des services d'archives est très technique et les évolutions sont très mal connues des candidats.

Concernant la question 4, une grande partie des candidats a traité le processus d'éliminations du côté des services producteurs, alors qu'elle invitait à l'interroger sur les éliminations vues du côté des services d'archives (le contrôle scientifique et technique via le visa d'élimination ; les fondements légaux et réglementaires du visa d'élimination et la sécurité juridique sont des thèmes qui n'ont jamais été abordés par les candidats).

**Niveau des candidats** : Les candidats ont répondu à l'ensemble des questions, ce qui révèle une bonne gestion du temps. Toutefois, il y a eu une mauvaise compréhension des questions de la part des candidats. Les correcteurs ont constaté leur méconnaissance de l'actualité archivistique et des débats récents.

## 2 – Epreuve de note

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

*Durée : 3 heures ; coefficient 3*

## Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité :

### CONCOURS EXTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	85	9.94	16.50	0.50	2	6
MUSEE	64	9.49	16.00	5.00	0	0
ARCHIVES	56	9.63	17.00	5.00	1	1

### CONCOURS INTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	48	7.92	13.75	4.00	0	5
MUSEE	9	10.97	13.25	8.25	0	0
ARCHIVES	9	9.28	13.00	5.00	0	0

### 3<sup>ème</sup> CONCOURS

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	11	8.80	11.25	5.50	0	0

157 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 56 % des candidats présents.

12 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4 % des copies.

### **Observations des correcteurs :**

#### **Spécialité Bibliothèque**

**Sujet :** Le sujet, parfaitement d'actualité, est pertinent et conforme au cadrage de l'épreuve. Il est d'un niveau de difficulté cohérent par rapport au grade. Il nécessite quelques bases élémentaires de culture juridique (contexte de la loi de 2021), et constitue un bon test pour des candidats qui sont censés faire preuve d'une culture professionnelle actualisée ainsi que d'une capacité à suivre les débats et s'en emparer dans un cadre opérationnel. Le dossier est riche, contenant des documents qui permettent aux candidats de contextualiser la problématique et de la traiter de manière complète, même sans connaissance.

**Niveau des candidats :** les copies superficielles comportent de nombreuses lacunes. Les candidats utilisent parfois un vocabulaire erroné : « bibliothèque municipale » au lieu de « territoriale ». Pour certains, il y a confusion entre droits et devoirs. Les copies font trop référence à l'ABF, sans représentation des autres associations culturelles. La qualité d'expression et l'orthographe sont dans l'ensemble assez médiocres.

## Spécialité Musée

**Sujet** : Sujet conforme au cadrage avec un niveau de difficulté adapté au grade. Le thème ne semble pas au cœur des grandes problématiques du moment dans le domaine des musées, mais il trouve sans doute un écho dans le 20ème anniversaire de la Convention de l'Unesco.

**Niveau des candidats** : La méthodologie est bien comprise pour la plupart des candidats qui ont souvent su proposer des plans logiques et bien menés. Il manque toutefois des exemples pour étayer leurs argumentaires. Les correcteurs ont pointer toutefois une mauvaise gestion du temps pour un grand nombre d'entre eux.

## Spécialité Archives

**Sujet** : Le sujet, d'actualité et conforme au cadrage, est tout à fait adapté aux enjeux de la profession et correspond au niveau du concours. Le dossier est pertinent mais peut-être un peu dense pour une épreuve de 3 heures. L'ensemble des textes présentés dans le dossier est intéressant et aurait pu faire l'objet de travaux de qualité de la part des candidats. Toutefois ceux évoquant le SAE ont pu égarer les candidats. Il y a eu de nombreux hors-sujets partiels, la note ne devant pas se focaliser sur les seuls bénéfices du SAE, mais davantage sur les modalités de gestion des données numériques, en vue d'un archivage ultérieur dans un SAE.

**Niveau des candidats** : La technique de la note de synthèse est assimilée globalement. Les candidats au concours interne ont certes maîtrisé leur temps mais ont eu du mal à exploiter l'ensemble des textes du dossier. Le sujet mal connu des candidats au concours externe ne leur a pas permis de rédiger une note complète en 3 heures. Les copies montrent un manque d'esprit de synthèse. L'orthographe et la syntaxe sont souvent médiocres.

## **C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes**

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Aucune copie n'a été soumise au jury.

## **D - Candidats admissibles**

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles
BIBLIOTHEQUE	11.50	30	11,00	7	10.85	3
MUSEE	13.50	9	12.60	4	-	-
ARCHIVES	11.00	20	12,00	2	-	-
TOTAL		59		13		3

**Soit 75 candidats admissibles**

## IV – Epreuve(s) orale(s) d'admission

### A - Déroulement

L'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury s'est déroulée sur 3 jours du 26 au 28 septembre 2023 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Pour cette session uniquement, et conformément à la réglementation adoptée en raison l'épidémie de covid-19, les épreuves facultatives d'admission (épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias et épreuve de langue) des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe ont été supprimées.

### Epreuve d'entretien

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.  <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.  <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.  <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i>

Sur les 75 convoqués, 72 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 4 %

### B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de ces épreuves orales, qui se sont déroulées du 26 au 28 septembre 2023, sont les suivants :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				3EME CONCOURS			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	29	14.13	9.00	19.00	7	16.07	10.50	19.00	3	12.50	10.50	15.00
Archives	19	14.23	6.00	19.00	2	14.50	11.00	18.00	-	-	-	-
Musée	8	14.78	11.50	18.50	4	16.50	15.00	18.00	-	-	-	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

Les remarques des jurys diffèrent un peu notamment en fonction de la voie de concours et de la spécialité.

En « Bibliothèque », les candidats se sont bien préparés avec pour conséquence certains exposés un peu trop récités. Il y a de très belles prestations avec des parcours riches ! Il note également que certains candidats sur le grade d'adjoint sont de très bons professionnels avec une bonne gestion de leur fiche de poste, mais doivent, pour certains, travailler de façon plus fine leur projection sur les missions du cadre d'emplois supérieur. Il invite également les candidats à bien réfléchir quant à leur inscription sur le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> grade et ce, en fonction et en lien avec leur parcours professionnel. Le jury souligne également que la disparité des territoires joue sur les profils des candidats et que certains, plus isolés, peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires pour se préparer.

Les candidats doivent analyser, synthétiser leur pensée et prendre de la hauteur afin de démontrer leur capacité à...

Le niveau des candidats en « Musée » et « Archives » est bon, voire très bon pour certaines des prestations avec des profils très hétérogènes, ayant des compétences pointues et techniques dans des domaines précis, ce qui peut complexifier la projection de certains candidats sur des missions plus transversales et/ou classiques. Des entretiens intéressants avec des candidats très qualifiés !

### C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

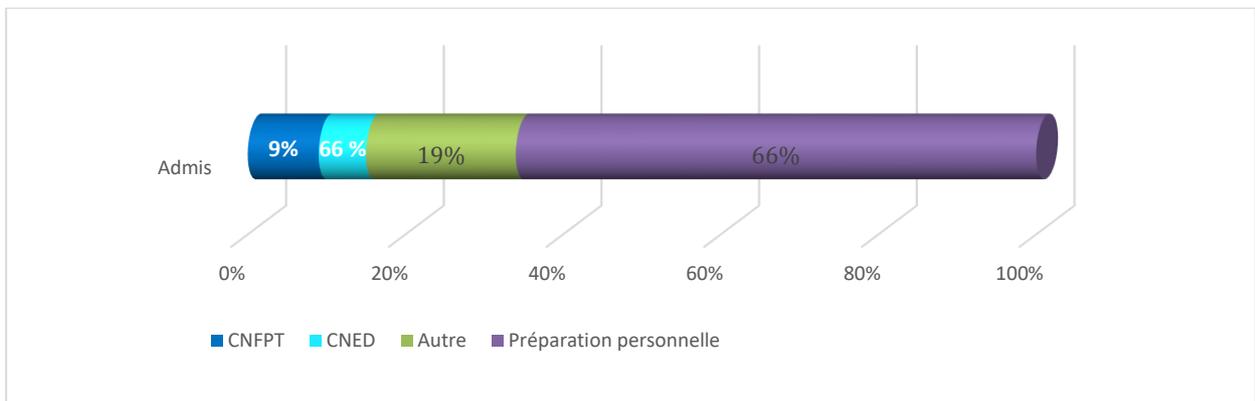
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	14.63	12	12.50	5	13.47	1
Musée	15.25	3	14.66	1	-	-
Archives	15.00	9	15.00	1	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>24</b>	-	<b>7</b>	-	<b>1</b>

Soit 32 candidats admis

### D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 32 candidats admis, 11 candidats ont déclaré avoir suivi une préparation avec un organisme :

- 3 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 9 % des admis,
- 2 ont déclaré avoir suivi une préparation avec le CNED, soit 6 % des admis.
- 6 ont déclaré avoir suivi une préparation avec un autre organisme, soit 19 % des admis
- 21 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 66 % des admis,



Les 32 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 69 % de niveau 7 (bac +5 et +)
- 25 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 6 % de niveau 5 (bac + 2),

## V – Analyse et conclusion

Le jury institutionnel des concours d'ACPB et d'ACPB ppal de 2ème classe était commun pour ces sessions de concours 2023. Le jury est satisfait du niveau des lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et leur souhaite une bonne intégration dans le statut ! Pour les nombreux n'ayant pas démerité, il les invite à persévérer et se représenter à la prochaine session des concours !

Garder en tête que se projeter sur des missions du cadre d'emplois supérieur est nécessaire pour bien se préparer et se présenter devant le jury qui n'a pas vocation à valider les parcours et le professionnalisme certes avéré des candidats sur leur poste actuel ! L'exercice n'est pas toujours simple mais le jury qui a évalué avec bienveillance et objectivité, félicite encore les lauréats de cette session de concours.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 31 juillet 2024

Nathalie LE POUPON  
 Conservatrice en cheffe des bibliothèques  
 Ville de Lorient (56)